

## **CNEA – Mercredi 08 novembre 2017** **Compte rendu**

Le Comité National de l'Enseignement Agricole s'est réuni le mercredi 8 novembre 2017. Les trois points essentiels portaient sur :

- le « plan d'action pour le développement pour le numérique 2018 - 2020 »,
- les effectifs élèves à la rentrée 2017 - 2018
- le point ajouté à la demande du Snetap-FSU : « le plan étudiant », avec le projet de loi relatif à l'orientation des étudiants.

Ont également été débattus :

- pour avis le projet d'arrêté modifiant le le projet stratégique et le 6ème SPNF 2016 2020 introduisant la possibilité de proposer des formations biquilifiantes,
- pour avis le projet d'arrêté relatif aux conditions dans lesquelles les candidat.es ajourné.es au Bac Pro CGEA en 2018 pourront le repasser en 2019,
- pour information l'état d'avancement du plan Développer les pratiques sportives dans l'enseignement agricole ».

Le Snetap-FSU était représenté par Olivier BLEUNVEN, Serge PAGNIER, Bruno POLACK, Jean Marie LE BOITEUX et Didier REVEL.

Avant le traitement des points à l'ordre du jour, plusieurs organisations syndicales ont dénoncé les nombreux dysfonctionnements du CNEA : PV de réunion validé avec près d'un an de retard, retrait de point à l'ordre du jour sans explication et ajout d'un autre point 24 heures avant la réunion, documents préparatoires envoyés 48, voire 24 heures avant la réunion, ... de plus elles ont exprimé leur sentiment de mépris vis à vis de l'enseignement agricole d'un Ministre qui n'a jamais trouvé le temps de présider le Conseil National.

Le Snetap-FSU s'est associé à l'ensemble de ces remarques. Plus globalement il a souligné son inquiétude quant à la forme du dialogue social mis en œuvre par la DGER depuis quelques mois. Le plan numérique présenté aujourd'hui est en cela exemplaire : un texte important à différents aspects pour l'enseignement agricole, annoncé depuis plusieurs mois et sur lequel les organisations représentants les personnels ont signalé très tôt le souhait d'être consultées au cours de son élaboration. Et voilà ce texte présenté aujourd'hui en CNEA dans sa version finale sans qu'aucun groupe de travail ou qu'aucune instance n'ait été consulté et sans qu'à priori aucune des organisations qui se sont exprimées n'ait été consultées, y compris par correspondance. C'est incompréhensible.

Sinon à laisser présager que la volonté d'économie du gouvernement sur les frais de déplacement des représentant.es des organisations représentatives de l'enseignement agricole ne se traduise très concrètement par l'abandon du dialogue social. C'est inacceptable.

Le Snetap-FSU s'est également inquiété de la place aujourd'hui de l'Enseignement agricole dans le Service d'Éducation. En effet la DGER était totalement absente de la concertation engagée il y a plusieurs mois sur la réforme de l'entrée dans l'enseignement supérieur. Pourtant cette réforme aura de nombreuses conséquences pour les élèves, les établissements et les personnels de l'enseignement agricole. Pire il semble que sur les autres réformes majeures du secteur de l'éducation (réforme du baccalauréat, réforme de la voie professionnelle, réforme de l'apprentissage, ...) nous soyons encore oubliés ou au mieux invités sur un strapontin.

Le Snetap-FSU a donc demandé que la DGER rappelle au plus vite la place de l'Enseignement agricole dans le service d'éducation, qu'elle rappelle que nos établissements possèdent des Baccalauréats Professionnels mais aussi Technologiques et Généraux et qu'à ce titre nous ne pouvons être mis à l'écart

des concertations qui s'engagent sur la réforme du Bac, qu'elle rappelle aussi notre place et notre expertise sur la voie professionnelle et l'apprentissage.

La DGER doit donc exiger une représentation des acteurs de l'enseignement agricole dans les groupes de travail qui démarrent.

Face aux différentes critiques portées, le Directeur Général a répondu qu'il y a des paroles et des actes et que concernant l'enseignement agricole il faut retenir les actes, en l'occurrence le projet de budget.

Il entend les inquiétudes mais il y a un gros travail du Ministère pour maintenir un budget qui réaffirme la place de l'Enseignement agricole (1/3 du budget global du MAA) et une parité avec l'EN et le Sup.

Le budget est en stabilité sur les emplois (contrairement au secondaire à l'EN qui est baisse – seul le primaire progresse).

Les crédits du programme 143 sont à + 1,25 % au dessus de l'inflation pour mieux doter les établissements avec un investissement important sur le numérique et le handicap.

La rémunération des personnels représente + 21 millions d'Euros.

Il y a aussi une négociation engagée des protocoles avec le privé. Des marges sont prévues.

Le Directeur Général tient à dire un mot sur les États Généraux de l'Alimentation même si ce point n'a pas été abordé dans les déclarations, notamment parce qu'on arrive au bout de l'atelier 13 (dernière réunion le 13 novembre) qui fonctionne bien. Les points abordés : mieux communiquer sur les métiers, reformer l'apprentissage, resserrer les liens entre les professionnels et le monde de l'éducation.

Concernant les liens avec l'Éducation nationale nous sommes dans une période de haut et de convergence avec l'EA. Il y a notamment une convention en préparation (signature début 2018) pour un meilleur dialogue à tous les niveaux.

Il informe le CNEA qu'une autre convention sera signée par le Ministre et le Président de la Fédération Française de Rugby.

Le Directeur Général aborde également le lien avec les Régions et assure y travailler. Mais il regrette le boycott du séminaire des proviseurs alors que des présidents de régions devaient intervenir. C'est selon lui un très mauvais signal.

Le Directeur Général reconnaît des points négatifs et notamment la baisse des effectifs. Il concède une baisse de près de 3000 élèves (- 1,7 %) donc une grosse partie dans le privé. Un travail est nécessaire sur l'orientation.

Dans le cadre de « l'action publique 2022 », qui porte sur la révision des missions de l'État, il faudra décider ce qui doit être rationalisé, ou éventuellement ce qui doit être supprimé.

C'est un exercice à prendre très au sérieux car il y a un objectif d'économie auquel nous devons répondre. Selon le DG, depuis le début de la mandature, nous avons été protégé.

Concernant le dialogue social, le Directeur général estime qu'avec un réseau de 18000 personnes il faut un dialogue efficace et le plus fluide possible. Celui-ci doit permettre d'améliorer les textes, d'ailleurs par le passé nous avons pu mesurer l'intérêt de ce dialogue, mais il faut rationaliser les choses.

Le CNEA doit traiter des grands dossiers éducatifs et le CTEA des questions portant sur les personnels de l'EA public. De la même façon les éléments qui relèvent du niveau régional doivent être traités par les DRAAF en CTREA et CREA.

De son côté le Directeur général adjoint réfute le terme de chambre d'enregistrement pour le CNEA. Pour preuve selon lui cette réunion traitera de 8 points et il y a de plus en plus de points d'information pour débat.

Il signale d'ailleurs que le plan numérique est un document d'orientation. Il est à l'ordre du jour pour une première présentation.

Sur les effectifs, les chiffres viennent d'être stabilisés. C'est la raison pour laquelle ils sont arrivés si tard.

Enfin concernant le retrait du point 2 portant sur la réforme du DNB, c'est une décision de l'EN qui a bloqué le texte suite à sa présentation au CSE.

Enfin le Directeur Général informe de l'intention du Ministre Stéphane Travert de présider le CNEA en début d'année 2018.



## 1 - Projet de décret relatif à l'orientation et la réussite des étudiants

Avant la présentation du texte, la DGER annonce que seul ce projet de loi fera l'objet de débat dans ce CNEA. L'ensemble du plan étudiant ne sera pas présenté.

C'est le Ministère de l'Enseignement Supérieur qui présente ce texte en informant le CNEA qu'il est la première instance consultée. Ce texte concerne l'Enseignement supérieur et ne porte que sur les procédures d'entrée.

Le MESR rappelle le contexte et les constats qui ont amené le gouvernement à décider de modifier les conditions d'entrée dans l'enseignement supérieur :

- un afflux massif d'étudiant.es dans l'enseignement supérieur (les inscriptions ont été multipliées par 8 en 50 ans avec à 2 600 000 étudiant.es en 2016-2017. Et on estime en 2018 que 28 000 bacheliers supplémentaires par rapport à 2017. Cette massification de l'accès à l'enseignement supérieur est notamment lié à l'objectif de « 80 % d'une classe d'âge qui réussit son baccalauréat », auquel s'ajoute l'accueil des enfants issus du baby-boom des années 2000).
- le tirage au sort pour décider de l'avenir des lycéens dans les filières où l'offre est inférieure à la demande. Ce système injuste n'est plus acceptable.
- la décision de la CNIL : « Cesser de prendre des décisions sur le seul fondement d'un traitement automatisé » en conformité avec la loi « Informatique et Libertés ».
- la réussite des études toujours conditionnée au milieu social d'origine ( par exemple, les bacheliers issus des catégories sociales les plus favorisées sont surreprésentés dans les classes préparatoires et les études de santé.)
- un taux d'échec élevé en premier cycle (Seulement 27 % des étudiants ont leur licence en 3 ans et 39 % en 4 ans. Les 61 % restants abandonnent les études dans lesquelles ils se sont initialement engagés ou se réorientent vers d'autres formations).
- les élèves de Baccalauréat technologique ou professionnel évincés des filières qu'ils privilégient

Ce projet de loi est circonscrit et ne touche pas aux filières sélectives. Il prévoit :

- la suppression du tirage au sort,
- la diminution du nombre de vœux de chaque élèves,
- une meilleure information sur les caractéristiques des formations portées à la connaissance des candidats,
- une inscription qui peut être liée à l'acceptation, par le candidat, d'un accompagnement personnalisé pour favoriser sa réussite,
- des inscriptions dans la limite des capacités d'accueil, après vérification de la cohérence entre, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation initiale ou ses compétences et les caractéristiques de la formation,
- favoriser l'accès au candidats boursiers,
- possibilité de suspendre sa formation pendant un an,
- transfert de la Sécurité sociale étudiante au régime général.

Le Snetap-FSU, rappelle d'abord son étonnement face à l'absence de l'enseignement agricole dans la concertation dont est issu ce texte.

Il dénonce le refus de la DGER d'aborder le plan étudiant dans son ensemble, car la demande d'information est très forte chez les personnels qui ont beaucoup de questions aujourd'hui sans réponses :

\* comment sera mis en œuvre l'obligation de deux professeur.es principaux dans chaque classe de terminale ? comment comptez-vous trouver le deuxième Professeur Principal ? avec quels moyens financerez-vous ce service supplémentaire ? ...

\* qui organisera les deux semaines d'orientation pour les élèves de terminale ? quelle partie de programme faudra-t-il supprimer ? Comment devons nous réorganiser les CCF ? ...

\* l'élève devra indiquer ses choix de formation dans l'enseignement supérieur dès aujourd'hui. Il devra alors bénéficier d'un accompagnement personnalisé par les enseignant.es et le conseil de classe du premier trimestre portera une première recommandation ... nous sommes le 8 novembre, certains élèves sont en stage et ne rentreront que dans deux ou trois semaines ... comment pouvons-nous matériellement mettre en œuvre cette mesure ?

\* quelle information sera faite aux familles ? à quel moment ?

\* l'intégration à l'emploi du temps d'une aide personnalisée voire d'un tutorat,

\* comment ces dispositifs fonctionneront dans l'Enseignement agricole sans de Psy-EN ?



- \* dans les lycées organisés en semestre, comment caler cette organisation avec le calendrier annoncé ?
- \* quelle réponse aux 3000 places non occupées dans l'enseignement agricole supérieur ?
- \* ...

Le Snetap-FSU est bien sûr d'accord avec la nécessité de revoir les dysfonctionnements d'un système loin d'être satisfaisant pour les élèves et étudiant.es. Mais il rappelle la nécessité de maintenir le droit pour tous les bachelier.ères d'accéder à l'université dans une formation de leur choix. Ce qui est proposé ici ne garantit plus ce droit et n'apporte pas en réalité l'égalité de traitement affichée pour toutes et tous les candidat.es. Ce texte n'est pas à la hauteur des enjeux.

Pour assurer l'égalité, il faut d'abord que l'enseignement supérieur s'adapte au flux des étudiant.es annoncé et pour cela il n'y a pas d'autres solutions que d'augmenter le nombre de places et d'améliorer le taux d'encadrement pour permettre la réussite de l'ensemble des étudiant.es.

Sans ces moyens le système de sélection continuera sous une autre forme. Pire il se généralisera.

Le critère d'un parcours pédagogique spécifique instaurera de fait une sélection au sein de "formation non-sélective" par profil préférentiel.

Le droit à l'erreur n'existe plus et la possibilité de réorientation abandonnée. L'élève ne devra pas se tromper de Bac au risque de s'enfermer dans une filière mal choisit.

Quant aux dispositifs d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisé, ils doivent être accessibles à tous. Les difficultés des élèves peuvent apparaître tardivement et ne pas être repérées avant leur entrée ans l'Enseignement supérieur.

Pour le Snetap-FSU ce texte cache donc un système sélectif qui ne dit pas son nom. Nous ne sommes pas consultés sur ce texte mais si nous devons donner un avis celui serait négatif.

Il attend des réponses très concrètes de la DGER sur la mise en œuvre du plan étudiant dans l'Enseignement agricole.

Si le Ministère de l'Enseignement supérieur s'est défendu en assurant qu'il n'y avait pas de remise en cause de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, de son côté la DGER à ce stade est dans l'incapacité d'apporter la moindre réponse à nos interrogations. Elle informe le CNEA qu'elle rencontre la DEGSCO le jeudi 9 novembre mais aujourd'hui elle « *ne peut pas inventer des informations qu'elle n'a pas* ». Une réponse très inquiétante au regard des délais de mise en œuvre de ce plan étudiant.

## **2 – Projet d'arrêté relatif à l'évaluation des compétences numériques**

Ce projet de texte est présenté pour information par les service du Ministère de l'Éducation nationale qui précisent que ce projet s'appuie sur un projet européen (DIGCOMP) servant de cadre de référence numérique dans une société numérique.

Le projet d'arrêté cherche à aller du B2i (Brevet informatique internet - fonctionnant sur un système binaire acquis / non acquis) vers un parcours avec 8 niveaux de compétences et un référentiel avec 5 grands domaines. Ce référentiel sera inscrit au RNCP.

A ce jour le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec le Cned, a créé un nouveau groupement d'intérêt public : "PIX" (arrêté du 27 avril 2017). Ce GIP doit assurer le portage de la nouvelle plate forme "PIX". Ce projet est développé en logiciel libre. "PIX" est une plate forme publique en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Elle est en cours de développement. Ce service sera accessible gratuitement et ouvert à tous les francophones dès le collège (à partir de la 4<sup>ème</sup>).

Il permettra à chacun d'évaluer régulièrement ses compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines : informations et données, Communication et collaboration, Création de contenu, Protection et sécurité, Environnement numérique.

Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Les modalités d'évaluation privilégieront des activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Un mode « certifiant » permettra d'obtenir une certification officielle fiable et reconnue par l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et le monde professionnel.



Si le Snetap-FSU voit dans cette proposition d'un système dévaluation progressif un élément positif, à l'inverse il voit dans le renvoi de la formation et de l'évaluation aux compétences numériques « au cadre ordinaire des enseignements » un véritable problème. Cela revient à renvoyer la formation et la certification à chaque enseignant au sein de son enseignement.

Ce projet fait abstraction des différences de compétences qui existent entre les enseignant.es, des besoins spécifiques des élèves, des moyens à disposition. Ce n'est ni acceptable dans le principe ni matériellement réalisable.

Le Snetap-FSU défend le besoin d'un enseignement spécifique comme nous l'avons actuellement à l'EA (TIM).

Ce projet ignore également l'inégalité d'accès aux réseaux et aux outils.

### **3 – Plan de développement du numérique éducatif 2018 2020**

La DGER présente un "plan d'action triennal pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement technique agricole 2018 – 2020". Il précise à nouveau que c'est une première présentation et que ce texte sera représenté au CNEA du 13 décembre.

Selon elle ce plan impulse une stratégie afin de placer les outils au service des acteurs (et pas l'inverse). Il cherche une vision collective, une mise à disposition des ressources et une valorisation des actions. Il cherche à favoriser les échanges avec le MEN.

Il a été construit avec l'Inspection, les SRFD et les DRTIC. C'est un plan qui n'ira pas au delà de 3 ans (les évolutions sont trop rapides pour dépasser ce temps).

Selon la DGER ce plan s'appuie d'abord sur un cadre législatif de diverses origines : loi de refondation de l'école – loi d'avenir agricole – et plusieurs textes réglementaires (formation des enseignant.es et CPE – 6ème Schéma prévisionnel national des formations ...)

Il est construit autour de cinq axes : *Diversifier les situations d'apprentissage - Développer et mettre à disposition des ressources numériques - Former et accompagner la communauté éducative - Assurer l'interopérabilité avec la politique interministérielle et celles des conseils régionaux - Harmoniser et favoriser la communication entre et vers les différents acteurs.*

Parmi les points à développer : la mise à disposition des ressources numériques, le rapprochement avec l'EN, ...

Le Snetap-FSU dénonce à nouveau l'absence de concertation préalable à la présentation de ce texte en CNEA et le manque de temps dont nous avons disposé pour l'étudier.

Il informe la DGER qu'il lui fera parvenir l'ensemble de ses remarques par écrit mais souhaite porter une première analyse générale sur ce projet de plan.

Le Snetap-FSU interroge également la DGER sur le statut de ce texte : arrêté ou note de service ? ...

Si le numérique et l'informatique s'imposent aujourd'hui comme des outils incontournables de notre société, on ne peut ignorer les questions, les problèmes voire les dangers qu'ils engendrent (effets des expositions aux ondes, impact des écrans sur les plus jeunes, risques psycho-sociaux du numérique, ...). Ces problématiques ne peuvent être passées sous silence dans un tel rapport et qui doit rappeler la vigilance nécessaire.

Pour le Snetap-FSU la question du numérique et de l'informatique doit répondre à trois objectifs :

- scolaire : les politiques publiques doivent aujourd'hui garantir l'égal accès aux réseaux à l'ensemble des élèves et étudiant.es mais également aux outils. Or à ce jour nous en sommes encore loin avec une fracture numérique du territoire réelle - des zones rurales encore sont très mal desservies et des outils encore trop chers pour les familles les plus modestes.
- pédagogique : il est indispensable de travailler sur les outils permettant l'accès aux contenus pédagogiques. Il faut dans le même temps former les personnels à l'utilisation de ces nouveaux outils et aux nouvelles méthodes pédagogiques qui pourraient les accompagner.
- corporatif : la charge de travail qu'implique l'utilisation de ces nouveaux outils doit être reconnue et pris en compte dans les statuts des personnels. Le Snetap-FSU rappelle la problématique du travail invisible qu'il dénonce depuis longtemps et qui ne cesse d'augmenter



Pour illustrer ces problématiques le Snetap-FSU prend l'exemple de la région Grand Est - Champagne Ardennes et le développement du lycée 4.0. Dans cette région le Conseil Régional a décidé d'équiper 50 lycées dont 3 lycées agricoles pour le tout numérique ou cartable numérique. Ils demandent aux élèves de seconde, première et terminale de ces établissements de s'équiper d'ordinateurs ou de tablettes. Mais cette expérimentation pose problème. Il y a eu une absence de consultation des équipes éducatives, une faible prise en charge financière des outils, l'essentiel étant à la charge des familles, une différence d'outils proposés – de la tablette à différents modèles d'ordinateurs portables selon les moyens des familles. Aucun travail sur les ressources pédagogiques n'a été réalisé préalablement et aucune garantie que des élèves ne subissent pas la fracture numérique en raison de l'absence de réseau n'est donnée ...

#### **4 - Les effectifs élèves à la rentrée 2017 218**

La DGER présente les effectifs stabilisés d'octobre de la rentrée 2017 - 2018.

Il est à noter une baisse générale et significative des effectifs. Cette baisse touche à la fois le public et le privé avec une poursuite de la baisse dans le privé et plus forte .

Plus inquiétant encore cette baisse s'observe essentiellement dans toutes les classes d'entrée de l'EA. A l'EN, contrairement à l'EA, il n'y aurait pas cette année de baisse sur les classes de 2<sup>nd</sup> GT (publication des chiffres à venir). Elle se produirait l'an prochain puisqu'une baisse est constatée cette année en classe de 3<sup>ème</sup>.

En filière SAPAT, la baisse conséquente pourrait être due à une concurrence avec un diplôme d'État concurrent. Il faut revoir les référentiels qui ne semblent plus correspondre aux attentes des professionnels.

Cette baisse entraîne une inversion sur les effectifs filles / garçons. Il y a moins de filles cette année.

Pour le Snetap-FSU ces chiffres doivent pousser à une analyse fine des causes de la baisse des effectifs.

#### **5 - Pour avis le projet d'arrêté modifiant le projet stratégique et le 6<sup>ème</sup> SPMF 2016 2020**

Le CNEA du 28 juin 2017 avait adopté un additif au 6<sup>ème</sup> schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole introduisant la possibilité de proposer des formations bivalentes dans les établissements du Ministère de l'Agriculture. Lors des débats sur ce texte le Snetap-FSU avait proposé un amendement pour que cette possibilité ne soit pas restreinte aux seules zones de montagne.

Le projet d'arrêté présenté aujourd'hui est donc une simple mise à jour du 6<sup>ème</sup> schéma (chapitre « 2.1 Enseigner, former et insérer »). Notre amendement ayant été retenu, le Snetap-FSU vote pour ce texte.

Vote CNEA	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	unanimité	0	0	0

#### **6 - Pour avis le projet d'arrêté relatif aux conditions dans lesquelles les candidats ajournés au Bac Pro CGEA en 2018 pourront le repasser en 2019,**

Ce projet d'arrêté fixe donc les conditions dans lesquelles les candidats ajournés à la session 2018 du Bac Pro CGEA pourront repasser à la session 2019 leur examen alors qu'un nouveau Bac Pro a été créé par arrêtés du 27 février 2017, avec deux nouvelles spécialités : « conduite et gestion de l'entreprise agricole » et « conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole ».

Cet arrêté fixe les correspondances entre les différentes épreuves.

Le Snetap-FSU s'est abstenu sur ce texte en raison du refus de la DGER de revoir la forme de l'épreuve E5 de ce diplôme (passage d'un écrit à un oral).

Vote CNEA	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	16	0	7 (dont FSU)	0

#### **7 - Pour information l'état d'avancement du plan « Développer les pratiques sportives dans l'enseignement agricole »**

La DGER présente les différentes actions mises en œuvre suite au vote de la note de service DGER/SDPFE/2017-233 du 16 mars 2017 relative au développement des pratiques sportives dans l'enseignement agricole »



## 8 – Questions diverses

La DGER répond à une partie des questions portées par le Snetap-FSU au mois d'octobre dans un courrier adressé au Directeur Général :

### - Stages des élèves de 2<sup>nd</sup> Générale et Technologique

En réponse à une interpellation écrite des secrétaires régionaux Occitanie sur les séquences d'observation en 2<sup>nd</sup> Générale et Technologique la DGER avait répondu que « *à court terme une modification réglementaire est nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre des séquences d'observation en classe de 2<sup>nd</sup> GT* ».

Quels éléments motivent ce changement de position de la DGER sur les stages en 2<sup>nd</sup> GT et, si une modification réglementaire de ces stages s'avérait nécessaire, quel délai avez vous fixé pour ce changement ?

**La lecture du texte réglementaire n'est pas la même entre les services administratif et le Snetap-FSU. La DGER bloque donc les stages des 2<sup>nd</sup> GT et demande une expertise juridique.**

Le Snetap-FSU rappelle que cette décision crée une inégalité de traitement entre les élèves de l'EN et de l'EA. Il s'interroge sur la logique de laisser des élèves de 3<sup>ème</sup> en formation par alternance dans des MFR et le refus de laisser des élèves de 2<sup>nd</sup> Générale et Technologique bénéficier de stage d'observation dans le cadre de leur orientation. Il y a là aussi une véritable inégalité de traitement.

Il demande que cette expertise soit menée dans les plus brefs délais.

### - Quid des conventions de stage qui n'ont pas été présentées ou votées en CA ?

Le Snetap-FSU et les personnels s'inquiètent de la disparité des mises en œuvre des nouvelles conventions de stage, par les établissements. En effet des collègues nous signalent des situations locales très diverses : des établissements qui n'ont pas présenté de délibération sur ces nouvelles conventions de stage au CA, des établissements qui ont présenté des délibérations mais qui n'ont pas été votées ou votées sans la procédure de consultation préalable des équipes pédagogiques pourtant prévue réglementairement,... nos collègues s'interrogent alors sur la légalité des conventions que les directeurs leur demandent de signer.

L'expertise et le positionnement (y compris juridique) de la DGER est aujourd'hui indispensable.

**Pour la DGER ces problèmes sont très ponctuelles et propose de les régler au cas par cas.**

### - Carnet de suivi de stage

La note de service DGER/SDPFE/2017-216 du 10 mars 2017 prévoit que « *Un outil (livret, fiche,...) de suivi est établi pour chaque élève afin d'assurer la liaison entre l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil* ». Lors des réunions de travail sur cette note de service vous étiez engagé à ce qu'une trame nationale de cet outil de suivi soit proposée aux enseignants référents d'ici à l'automne. Il est maintenant urgent que ce document soit mis à disposition des équipes.

**A l'occasion d'un groupe de travail, début janvier, qui sera consacré à la question de l'accidentologie dans l'enseignement agricole (notamment en stage), la DGER proposera un travail sur les carnets de suivi.**

### - Révision de la circulaire ALESA

Une révision de la circulaire DGER/POFEGTP/C2003-2001 du 21 Janvier 2003, concernant les associations des lycéens, étudiant.es, stagiaires et apprenti.es (ALESA) est évoqué régulièrement. Cette révision devient indispensable en raison de l'évolution du droit des élèves mineurs d'accéder aux responsabilités (article 43 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017).

A l'occasion de cette révision un rappel des règles de financement et de trésorerie de ces associations devra être fait vers les établissements. Des écarts à ces règles sont régulièrement constatés par exemple pour les financements de voyages scolaires.

**La DGER est d'accord pour travailler sur cette modification de la circulaire mais rappelle que concernant le financement des voyages d'études, le texte en vigueur est très clair.**

En fin de séance, le Snetap-FSU s'est étonné de la possibilité donnée par la DGER de poser des questions diverses au CNEA. Il a rappelé que l'arrêté du 27 décembre 1988 fixant le règlement intérieur du CNEA n'en fait pas mention. La DGER a répondu qu'il ne l'interdit pas.

